



Association Cantonale Treffort-Voile
Association déclarée n° 13390 préfecture de Grenoble
Agrément Jeunesse et Sport n° 38.90.085
Affiliation Fédération Française de Voile n° 38019
SIRET 353-397-490 - APE 926C

tel : 04.76.34.15.31

email : treffortvoile@wanadoo.fr

web : <http://asso.ffv.fr/treffort>

TREFFORT le 7 aout 2008

Avis de course pour le dimanche 24 aout 2008

Critérium départemental Régate Open Treffort-Voile

1 – Règles

Les RCV 2005/2008 et leurs annexes.
Les règles de classes.
Les règlements des championnats fédéraux et classements nationaux.
Les prescriptions de la FFV.
Le présent avis de course.
Les IC types et leurs annexes.
La dernière règle énoncée prévaut sur la précédente et ainsi de suite

2- Publicité

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile.

3 - Admissibilité et inscription

Sont admis à courir les concurrents en règle avec leur classe et possédant la licence FFV de l'année en cours visée médicalement; autorisation parentale pour les mineurs.
Possibilité de prendre une **licence temporaire 1 jour à 9.10€ à souscrire entre le 13 et le 23 aout dernier délai. (A demander et régler sur bulletin d'inscription)**

4– Programme

- 10h00 – 12h : confirmation des inscriptions.
- 12h30 : à disposition du comité de course sur l'eau pour courses à suivre.
- Pas de signal d'avertissement après 16h00.
-Proclamation des résultats à suivre.

5 – Parcours et instructions de course

Les instructions de course seront remises à chaque concurrent après la confirmation de l'inscription.
Les parcours seront du type triangle ou banane.

6 – Classement

Le système de points « à minima » s'appliquera. Le nombre maximum de courses est de 4.
2 courses sont nécessaires pour valider l'épreuve. A partir de la 3e course courue, le plus mauvais score sera retiré.

7 – Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

8 – Droits à payer

Le montant des droits d'inscription par équipage est de 5 €pour les solitaires et 7€pour les doubles.



Association Cantonale Treffort-Voile
 Association déclarée n° 13390 préfecture de Grenoble
 Agrément Jeunesse et Sport n° 38.90.085
 Affiliation Fédération Française de Voile n° 38019
 SIRET 353-397-490 - APE 926C

tel : 04.76.34.15.31

email : treffortvoile@wanadoo.fr

web : <http://asso.ffv.fr/treffort>

Bulletin d'inscription

Critérium départemental Régate Open Treffort-Voile

Merci de vous inscrire en remplissant le bulletin d'inscription accompagné de votre règlement à :
 TREFFORT VOILE Chez Pierre FORT « Les Grais » 38650 SINARD

	Série	N° de Voile
	Barreur	Equipier
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Adresse		
Téléphone		
Mail		
N° de club/Ligue		
N° de licence ou Demande Licence 1J		
Autorisation parentale		
Je soussigné Mr/Mme		
Père, Mère, Tuteur de		
Demeurant		
<p>J'autorise mon enfant à participer à la régata qui aura lieu le 24 aout 2008 En s'inscrivant à cette épreuve, les concurrents reconnaissent qu'il leur appartient, sous leur propre responsabilité, de décider s'ils doivent prendre le départ ou continuer à courir. J'autorise les organisateurs à prendre toutes les mesures qui s'imposent en cas d'incident ou accident, J'autorise les organisateurs à utiliser les photos de mon enfant dans la communication sur l'ACTV</p>		
Tel en cas d'urgence		
Signature et mention Lu et approuvé Bon pour autorisation		
Fait le		



Association Cantonale Treffort-Voile
Association déclarée n° 13390 préfecture de Grenoble
Agrément Jeunesse et Sport n° 38.90.085
Affiliation Fédération Française de Voile n° 38019
SIRET 353-397-490 - APE 926C

tel : 04.76.34.15.31

email : treffortvoile@wanadoo.fr

web : <http://asso.ffv.fr/treffort>